

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents :

SEANCE DU JEUDI 2 MAI 2024

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjointe, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Thierry ZANARDO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Julien AMALRIC, conseiller municipal à M. Christophe MAURIES, 2^{ème} adjoint.
M. Thierry CAUSSE, conseiller municipal à M. Nicolas CAUSSE, conseiller municipal.
Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale à Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale

Excusés sans pouvoir :

Date de la convocation : 24/04/2024
Date d'affichage : 24/04/2024

Mme Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance

OBJET : Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié un accroissement saisonnier d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au niveau du secrétariat de la mairie ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif, catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 21 Mai 2024 au 20 Novembre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 – indice majoré 366 du grade d'adjoint administratif – Echelle C1 – Catégorie C.

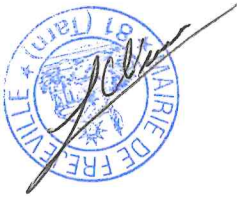
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



Le secrétaire de séance,

